

A la suite des discussions tenues à la première session du sous-comité sur les mesures provisoires, le Conseil a adopté le 10 avril 1969 une résolution importante (texte figurant à l'Annexe A), par laquelle il décidait d'accorder une attention immédiate et suivie aux actes futurs d'intervention illicite à l'égard de l'aviation civile internationale (expression large qui couvre la capture illicite de tous les avions armés contre les grands avions de transport civils au sol), et à l'égard de ses installations, étude pour laquelle il établissait un comité spécial. Ce comité devait comprendre onze nations : Australie, Colombie, France, Guatemala, Indonésie, Liban, Nigéria, Sénégal, Espagne, Grande-Bretagne et États-Unis. Il devait mettre au point des mesures et méthodes préventives afin de protéger l'aviation civile internationale contre les actes de piraterie, de sabotage ou de l'attaque armée contre des avions ou des installations terrestres utilisées par le transport aérien international. Le Comité est sur le point de présenter au Conseil le résultat du travail qu'il a accompli jusqu'ici, sous la forme de recommandations qui aideront les États membres de l'OACI à prendre les mesures voulues pour empêcher ces actes d'être commis et assurer la sécurité en matière d'aviation civile internationale.

Le Canada et 29 autres membres des Nations Unies ont fait inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée une question intitulée « Détournement de force d'aéronefs civils en cours de vol ». Après beaucoup de discussions et de négociations de couloirs, la résolution (texte figurant à l'Annexe B) a été adoptée à l'Assemblée par 77 voix (Canada) contre 2 (Cuba et Soudan)¹, avec 7 abstentions. Trente délégations n'étaient pas présentes.

De cette manière, le Canada a collaboré avec les autres États membres de l'OACI et des Nations Unies dans les efforts déployés pour barrer la voie à la piraterie aérienne. En plus de ces activités multilatérales, le Canada procède également à des entretiens bilatéraux avec d'autres États pour lesquels ce problème est d'un intérêt vital. Le Gouvernement canadien s'est maintenu en étroit contact avec la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) qui représente 44,000 pilotes de 54 pays, et il a suivi avec intérêt les initiatives de l'Association du transport aérien international (IATA) qui réunit plus de 100 transporteurs internationaux, dont Air Canada et CP Air. Avec un esprit croissant de coopération internationale qui se manifeste dans la lutte contre la piraterie aérienne, et vu les mesures qui ont déjà été prises pour l'élaboration d'un cadre juridique international efficace permettant de remédier au problème, le Canada espère fermement que l'élimination de cette grave menace à la sécurité du transport aérien ne se fera pas trop attendre. À l'heure actuelle, l'ensemble de la collectivité mondiale dépend de plus en plus de l'aviation pour sa sécurité; l'ordre public dans les airs est indispensable au bien-être de tous les peuples du monde.

¹ Le représentant du Soudan a ultérieurement déclaré que son intention avait été de s'abstenir.